



**ÉTATS-UNIS – MESURES COMPENSATOIRES VISANT CERTAINS
PRODUITS EN PROVENANCE DE CHINE**

**ARBITRAGE AU TITRE DE L'ARTICLE 21:3 C) DU MÉMORANDUM D'ACCORD
SUR LES RÈGLES ET PROCÉDURES RÉGISSANT
LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

La communication ci-après, datée du 9 octobre 2015 et adressée par l'arbitre, M. Georges M. Abi-Saab, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:3 c) du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de ma décision arbitrale relative à l'affaire *États-Unis – Mesures compensatoires visant certains produits en provenance de Chine* (WT/DS437/16) conformément à l'article 21:3 c) du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. Cette décision est distribuée aujourd'hui aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce.
